dans la paix et le travail, conditions essentielles au bonheur des villes et des peuples.

Le Budget Communal

Nous terminons aujourd'hui, la publication du rapport de M. le maire de Tourcoing sur le budget primitif de la Ville pour 1911.

Art. 65. — **Bureau d'hygiène.** — Le budget du Bureau d'hygiène a dû subir quelques modifications, d'ailleurs peu importantes, à cause de la réorganisation complète de ce service sur des bases conformes aux exigences de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique. Vous n'ignorez pas qu'à l'heure actuelle, les Bureaux d'hygiène des grandes villes comme la nôtre, ont acquis, à juste titre, une importance exceptionnelle. Pour permettre à notre Bureau d'hygiène de remplir le vaste programme qui lui est dévolu et qui va comprendre encore une innovation des plus intéressantes : le casier sanitaire des immeubles », M. le docteur Julien nous a proposé la nomination d'un chef de bureau qui fut à même, grâce à ses connaissances spéciales, de le seconder utilement, tout en assurant d'une façon constante la surveillance et la direction du personnel, et la réception du public. Il a pu très heureusement nous présenter M. Toussaint, ancien secrétaire particulier de police, qui a fait des études assez avancées de médecine, mais a dû les interrompre par suite de circonstances particulières, qui par conséquent, est capable de mener à bien sa tâche d'hygiéniste.

M. Toussaint, que vous avez agréé, nous a déjà donné des preuves de sa bonne volonté, de son initiative, de son savoir-faire. Nous avons pensé qu'il était juste de lui accorder des appointements de début de 2.500 francs; cette charge budgétaire est d'ailleurs compensée en partie par la suppression d'un emploi qui était prévu l'année dernière pour 1.800 francs.

Dorénavant, le Service d'hygiène règlera seul le traitement de l'inspecteur des constructions nouvelles, qui jusqu'ici, avait été supporté de moitié par les deux services de l'hygiène et des bâtiments.

Pour le reste, rien n'a été changé dans ce qui a été arrêté l'année dernière.

Le budget du Bureau d'hygiène pour l'année 1911, atteint ainsi 39.400 francs au lieu de 37.900 fr. en 1910.

Art. 68. — **Etablissement de bains.** — Nous inscrivons pour 1911 un crédit égal à l'importance de la dépense probable en 1910 et nous enregistrons avec satisfaction une diminution de 1.000 francs sur les frais généraux, malgré le relèvement des salaires.

Ar. 71. — **Palais de justice.** — Comme conséquence de la décision prise par l'Assemblée communale dans sa séance du 18 octobre dernier, nous rétablissons comme autrefois l'intégralité du traitement du concierge dont un tiers, soit 600 francs, a figuré pendant deux ans dans le budget des Prud'hommes. Le contingent de la ville dans les dépenses de ce dernier est ramené à 4.143 fr. 19, au lieu de 4.800 francs, conformément aux propositions de M. le Président dudit Conseil ratifiées par M. le Préfet.

Art. 84. — **Ecole de maréchalerie.** — Les chiffres portés pour l'école de maréchalerie ne sont que provisoires. La dépense sera quelque peu supérieure et exigera sans doute un supplément de crédit de 1.000 francs qui serait vraisemblablement supporté, en partie par la ville, et partie par une majoration des subventions des ministères intéressés. Cette école est aujourd'hui en plein fonctionnement et donne des résultats remarquables que nous serons heureux de vous faire apprécier prochainement.

Art. 85 bis. — **Ecole de bâtiment.** — Pour cette école qui fonctionne seulement depuis deux mois, les débuts sont des plus encourageants, et permettent d'affirmer qu'elle est appelée à rendre d'immenses services.

Les dépenses n'ont pu encore être évaluées avec précision : elles seront supportées par la Ville, par l'Etat et par le Syndic général des entrepreneurs qui a fait un effort des plus méritoires ; nous l'aidons de notre mieux en ayant soin de lui laisser la haute main dans la direction effective de l'école.

Nous n'avons donc mentionné ces dépenses que pour mémoire. Le règlement définitif interviendra bientôt et nous le soumettrons à votre approbation : il sera fait face à la charge que doit supporter la Ville par le vote d'un crédit supplémentaire.

Art. 90 et 91. — **Parrenages.** — Nous avons maintenu les chiffres de 1910 à titre provisoire. La question fera prochainement l'objet d'un rapport au Conseil sur les modifications à apporter au régime de leur fonctionnement.

Art. 97. — **Académie de dessin et d'architecture.** — Une réduction notable est à signaler à cet article sur la proposition de la Commission administrative de notre Ecole des Beaux-Arts dont le budget arrêté à 27.350 francs a déjà été approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Art. 106. — **Subvention aux Hospices.** — Les établissements hospitaliers nous demandent 213.350 fr., soit 17.500 francs de plus en raison de la hausse du prix des denrées alimentaires.

Art. 109. — **Assistance obligatoire.** — Les dépenses de l'Assistance obligatoire vont croissant sans cesse. Pour une dépense totale de 256.597 fr. 40 en 1907, le contingent de la ville à raison de 40 % était de 103.436 fr. 96. En 1910, la dépense totale atteindra approximativement 411.290 francs et par suite, le contingent de la ville sera de 164.516 francs.

Nous nous sommes basés sur ces derniers résultats pour nos évaluations de 1911.

Il existe actuellement 1.424 assistés recevant une allocation mensuelle et 346 bénéficiant de l'hospitalisation.

Art. 110. — **Subvention au Bureau de bienfaisance.** — Pour les raisons exposées plus haut en ce qui concerne les Hospices, la Commission administrative de notre établissement charitable nous demande une subvention plus élevée : 196.000 fr. au lieu de 187.000 francs ; soit en plus : 9.000 fr.

Art. 122. — **Secours aux familles nécessiteuses des militaires de la réserve et de l'armée territoriale.** — La prévision de 10.000 francs sera suffisante, croyons-nous, attendu que, tout, l'Etat supporte maintenant une partie de la dépense.

Art. 150. — **Abonnement avec l'Etat pour le timbre des obligations des emprunts de la Ville.** — Nous inscrivons 700 francs de moins que l'an dernier, soit 4.000 francs. L'impôt du timbre diminue au fur et à mesure que s'amortissent les emprunts contractés.

Art. 153. — **Recensement de la population.** — Cette dépense revient à chaque période quinquennale. Elle s'est élevée en 1906 à environ 8.200 fr. Nous proposons 9.000 francs pour le recensement de 1911.

Au chapitre des dépenses diverses, nous avons baissé le chiffre des prévisions des travaux de voirie exécutés d'office : construction de trottoirs et pavage des rues particulières (art. 156 et 157) que nous avons ramenés à 10.000 francs pour le premier et 100.000 francs pour le second, sommes suffisantes, estimons-nous, pour les travaux à exécuter en 1911.

Une diminution correspondante figure au chapitre des recettes extraordinaires.

Enfin à l'arriéré, nous signalons (art. 177) que les soldes d'emprunts de 1909 devant être en majeure partie réalisés en 1911, nous avons à majorer en conséquence la prévision des annuités à payer. Nous prévoyons une dépense de 274.500 fr.

En résumé, le projet de budget communal pour l'exercice 1911 se présente comme suit :

Recettes ordinaires, 5.198.505 fr. 91 ; recettes extraordinaires, 490.953 fr. 62. Total, 5.689.448 fr. 26.

Dépenses ordinaires, 4.179.381 fr. 54 ; dépenses extraordinaires, 1.509.143 fr. 21. Total, 5.688.524 fr. 75.

Laissant ainsi un excédent de recettes de 923 fr. 51 centimes.

Ainsi proposé par nous, maire de la ville de Tourcoing, le onze décembre mil neuf cent dix.

(Signé) : Gustave Dron.

Nouveaux exploits des cambrioleurs

A l'aide d'effraction, ils pénètrent dans l'habitation d'un prêtre, où ils enlèvent des bijoux et objets divers pour une valeur de 2.500 francs

Encouragés par le succès, les malfaiteurs continuent la série de leurs exploits, faisant toujours preuve de plus en plus d'audace. Si nous en jugeons par la multiplicité des vols qui sont commis, on peut conclure qu'on se trouve en présence d'une véritable bande organisée.

En gens prudents, les malfaiteurs ont toujours soin d'opérer en l'absence de leurs victimes. Nous l'avons constaté à chaque cambriolage important.

Hier, lundi, encore, M. l'abbé Jean Noulez, aumônier du Lycée de Tourcoing, avait quitté son domicile, rue Pierre-Corneille, 5, vers onze heures du matin, pour faire quelques visites de Nouvel-An. A son retour, vers neuf heures trois quarts du soir, quelle ne fut pas sa surprise de trouver la porte de son habitation ouverte. Celle-ci avait été fracturée à l'aide de pesées. La serrure avait été emportée sous les efforts des malfaiteurs.

Le désordre régnait dans les diverses chambres. Tous les meubles avaient été ouverts, fouillés et leur contenu se trouvait épars sur le plancher. Dans un bureau au rez-de-chaussée, les malfaiteurs avaient enlevé un chronomètre en or valant 500 francs, une chaîne en or à mailles uniformes, une croix artistique signée Vernon, une médaille en or signée Talracq, deux lorgnons en or, l'un à verres jaunes, deux médailles métal jaune avec figurines espagnoles. Dans la pièce sur le devant : un appareil photographique très plat ; dans une boîte, vingt cigares Havane. Dans une chambre au premier étage, deux montres en or de dame, une à remontoir avec diamants, une autre avec les lettres B. P. entrelacées, à clef ; deux chaînes sautoirs en or, une avec neuf grains, l'autre unie ; six bagues en or, dont une avec cachet en pierre métis ; un dé à coudre en or, une bourse en argent, une pièce de cinq francs à l'effigie du pape Pie IX.

Au premier étage : un calice en argent doré avec croix en diamant, d'une valeur de 500 francs ; un revolver à poignée noire, du calibre 8 m/m. Ces divers objets représentent une somme totale de 2.500 francs.

M. l'abbé Noulez a déposé une plainte à la police. M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, s'est rendu sur les lieux dès la première heure afin d'ouvrir une enquête. M. l'aumônier n'a pu fournir aucun indice. Néanmoins, une voisine, Mme Romanie Vanraes, femme Nutriez, 7, rue Pierre-Corneille, a eu son attention attirée, lundi vers six heures du soir, par un bruit insolite ; un peu plus tard, vers sept heures, comme son chien aboyait, elle sortit dans la cour, d'où elle remarqua que l'habitation de M. l'abbé Noulez était éclairée. Mais comme elle supposait que le prêtre était chez lui, elle n'y prêta pas plus attention.

VOL DE DRAPS DE LIT ET DE CUIRS RUE DESCARTES

M. Désiré Desmettre, cordonnier, rue Descartes, 31, était sorti lundi dans la journée, en compagnie de sa petite famille pour aller étrenner des parents. A son retour, le soir, vers onze heures, il trouva la porte de son domicile fracturée. En arrivant dans la cuisine, il fut frappé à la vue du désordre qui y régnait. Les meubles avaient été bouleversés et fouillés. Divers objets avaient été jetés sur le sol. A l'étage, on remarquait le même bouleversement. Le cordonnier a constaté la disparition de cinq paires de draps de lit, de trois pièces de cuir, le tout évalué à la somme approximative de cent soixante francs. Par bonheur, les malfaiteurs n'ont pas pu ouvrir la porte de la pièce du devant où se trouvaient de nombreuses marchandises, ainsi que la bicyclette du cordonnier.

Dans une autre chambre, ils ont fracturé une armoire, ainsi qu'un coffret, dans l'espoir d'y découvrir de l'argent, mais leurs recherches ont été vaines.

M. Desmettre a constaté aussi la disparition de sa blague à tabac.

M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête. Dans la soirée, entre six et sept heures, des voisins ont aperçu de la lumière dans l'habitation de M. Desmettre. C'est donc à ce moment que les malfaiteurs se livraient à leurs investigations chez le cordonnier. D'autre part, une voisine a remarqué plusieurs individus qui chargeaient des ballots sur leurs épaules, mais comme il y avait un déménagement dans le voisinage, elle ne s'en préoccupa pas davantage.

APRÈS LES BIJOUX, LES LAPINS

La nuit dernière, des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré dans la ferme de Mme Marie Beuque, rue de l'Hippodrome, 60, où ils ont enlevé onze gros lapins, pour fêter les rois. Ces quadrupèdes sont estimés à la valeur totale de trente-trois francs.

Le vol a dû être commis vers une heure et demie du matin, car à cette heure de la nuit les voisins ont entendu du bruit dans le quartier.

Une plainte a été déposée entre les mains de M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a ouvert une enquête. On recherche les lapins et les voleurs.

UNE TENTATIVE DE VOL, RUE MOTTE

En faisant une patrouille de nuit, mardi matin, vers deux heures, les agents de police ont relevé des traces de pesées sur la porte de l'habitation portant le numéro 8, rue Motte, habitée par Mlle Julia Dally, couturière, actuellement absente de Tourcoing.

Il est probable que sans l'arrivée de la patrouille cette maison eut subi le sort commun. On n'a rien remarqué dans le quartier.

LE VOL DE LA RUE DE LA BOULE-D'OR

Voici la nomenclature des objets volés, dans la soirée du 1er janvier, au domicile de M. Pierre Malfait, employé de commerce, rue de la Boule-d'Or, 16 :

Un collier perles : trois rangées de perles de trois dimensions différentes ; deux bracelets en argent : l'un à mailles entrelacées, l'autre petites fleurs argent et or ; un chapelet nacré monté sur argent, dans un écrin, initiales M. M. ; une paire boucles d'oreilles noires montées sur or ; un broche Lutre Fix, représentant un cœur sur lequel est dessinée une tête de femme ; un sautoir argent, forme serpent ; une chaîne, argent, croix en nacre, médaille argent ; une pendule, œil-de-bœuf, pieds dorés, deux colonnes en faïence bleue ; un réveil-matin nickelé ; un pardessus drap neuf, à larges rayures vert brouge ; six cuillers et six fourchettes argentées ; un couvert métal argenté, rond de serviette, un couteau ; un tapis table, drap rouge, brodé or, franges rouges ; un nécessaire de brodeuse, enfermé dans une boîte blanche à coins dorés, papillon doré sur le dessus du couvercle.

LA STATION DES TAXI-AUTOS. — Par décision de l'administration municipale, les taxi-autos qui se trouvaient alignés sur la Grand'Place à la suite des voitures de place, s'installeront désormais près du terre-plein de la place de la République.

DANS LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Catrelain, commis de 3e classe à Tourcoing, est élevé à la 2e classe.

LES DOIGTS ENTRE LA BROSSE ET LE COMMUNICATEUR. — A la filature de M. Alphonse Six, 8, rue du Flocon, un dégorgeur, M. Augustin Notte, 31 ans, a eu les doigts médius et annulaire droits pris entre la brosse Morel et le communicateur du tambour. Il en est résulté l'écrasement des doigts. M. le docteur Decouvelaere lui a prescrit un repos de vingt jours.

LA MAIN DANS LE VOLANT. — A la filature de MM. Duvillier frères, rue du Touquet, un batteur, M. Alphonse Tournemine, âgé de 37 ans, a eu la main gauche prise dans le volant de la machine, en voulant retirer une barbe. Il en est résulté l'arrachement du médius avec fracture des phalangiennes correspondantes. M. le docteur Debuchy lui a prescrit un repos d'un mois.

LA FÊTE DES « ROIS ». — Afin de conserver les joyeuses traditions, la maison Cornet-Lesur offre de jolies couronnes pour orner le roi ou la reine de la fève. Et pour compléter cette royauté éphémère, l'étendard flottera sur tes gâteaux fournis par la maison. 99006d

UN TISSERAND BLESSÉ AU POIGNET. — Dans l'établissement de M. L. Leclercq, rue du Touquet, un tisserand, M. Victor Moulard, 23 ans, était occupé à arranger son travail. Soudain, un apprenti mit le métier en marche par inadvertance, de sorte que le tisserand eut le poignet droit serré dans le mécanisme. M. le docteur Debuchy a constaté une forte contusion qui nécessitera un repos de vingt jours.

VIOLENCES LÉGÈRES. — Un employé de la Compagnie du chemin de fer du Nord, M. Albert Fast, 35 ans, a déposé une plainte à la police contre un cabaretier, M. Gustave Delannoy, habitant rue d'Hondschoote, qui lui aurait porté des coups. Selon le plaignant, son agresseur lui aurait soustrait un carnet de service, en lui reprochant de ne pas avoir fait grève comme les autres cheminots. Fast avait été invité à se présenter devant M. le commissaire de police, mardi matin ; il n'a pas comparu.

E. WERNER, 24, rue Nationale Lille, joaillier-orfèvre. **Cadeaux pour fêtes.** 671-1

UNE GLISSADE FATALE. — Un ouvrier bobineur, M. Armand Beckman, âgé de 35 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, 259, traversait la chaussée, quand, par suite d'une glissade, il perdit l'équilibre et tomba. Il a été relevé avec une fracture du fémur droit. M. le docteur Dechert, qui lui a donné ses soins, l'a fait admettre à l'hôpital civil.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la Brasserie du Tilleul, un valet, M. Jules Guilbert, âgé de 29 ans, a fait une chute en nettoyant une cuve. Il a été relevé avec des plaies au thorax qui nécessiteront un repos de quinze jours. M. le docteur Durassel lui a donné des soins.

MOUVAUX

STATISTIQUE MENSUELLE. — Pendant le mois de décembre 1910, le bureau de l'état-civil a enregistré 11 naissances légitimes, 1 mariage et 7 décès.

WATTRELOS

LES RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN. — Une ligne a été omise dans la composition du compte-rendu que nous avons publié dimanche dernier des réceptions du jour de l'An à la mairie de Wattrelos.

La phrase doit être complétée comme ceci : « La ville et le personnel des employés verseraient une quote-part annuelle, se montant pour chacune des deux parties à 1.200 francs environ, et, par ce moyen ingénieux, il devait se produire ce fait mathématique que pour assurer 1.440 fr. de retraite à un employé entré à la mairie au traitement de 1.500 francs et arrivé à 55 ans d'âge, ayant accompli trente années de services, il suffira à la ville de voter, à l'époque de la mise à la retraite de cet employé qui gagnera alors 2.400 francs, un *crédit annuel et viager de 234 fr. 07*, somme relativement peu élevée, mais qui néanmoins suffira à assurer la pension viagère, c'est-à-dire l'aisance sinon la fortune dans la vieillesse, à un employé de rang plutôt supérieur arrivé au maxima de son traitement, pension devant garantir l'avenir, glorieux et légitime couronnement d'une vie de travail continu, passée à la noble mission de servir les intérêts de la population wattrelosienne. »

La ligne en italique donnait à l'entrefilet toute son importance. C'est la clef de voûte de la commission.

AU VIOLON. — M. Jean Cacheux, dont nous avons mentionné, samedi, l'arrestation, nous prie de déclarer : qu'il n'est pas escorté, quand il paraît dans les rues, d'une nuée de gamins ; qu'il ne danse pas et ne tournoie pas comme une toupie et qu'enfin il n'a pas été transféré à Lille.

LILLE

Un macabre incident

Mardi matin, vers neuf heures et demie, un convoi funèbre venant de l'église St-Louis, de Fives, montait la rue Saint-Gabriel et se disposait à s'engager dans la rue Blanche. Derrière le corbillard sur lequel se trouvait un petit cercueil contenant le corps de la jeune Alphonsine Lefey, âgée de 18 mois, marchait le père Henri Lefey, menuisier, et les membres de la famille. Au même moment, un car V. venant de la rue de la Louvière descendait à toute vitesse la longue pente de la rue Saint-Gabriel et heurtait le convoi. Le wattman Auguste Dubois serra ses freins, il était trop tard. Par suite de la vitesse acquise et en raison des rails glissantes, le tramway patina et vint heurter le corbillard à la roue arrière. Sous le choc très violent, le corbillard se renversa, tandis que le cocher arraché de son siège s'abima sur le sol. Le cercueil peu solide s'ouvrait au rude contact des pavés et le petit cadavre, enroulé dans un linceul roula à deux mètres de là. Les employés des pompes funèbres le ramassèrent avec précaution et le replacèrent dans le cercueil dont ils assujettirent tant bien que mal le couvercle ; pendant que des témoins s'empressaient autour du cocher, d'autres voulaient faire un mauvais parti au wattman. Celui-ci dut être protégé par le receveur et des agents venus en hâte du poste de police de la rue de Pascal. Une enquête est ouverte par la police.

MORT DE FROID DANS UNE BRIQUETERIE A HELLEMMES. — Un sieur Fortuné Darras, 71 ans, qui couchait, depuis un certain temps, dans la chambre des machines de la briqueterie Gevaert, rue Chanzy, a succombé à une congestion causée par le froid.

LA GRIPPE ne résiste pas aux **COMPRIMÉS BAYER D'ASPIRINE**, le tube 1 fr. 50 dans toutes *pharmacies*. (Refuser imitations.) 5866-a

Nouvelles Religieuses

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé Deblock, vicaire à Douai (Saint-Jacques), est nommé curé du Poirier (Trith-Saint-Léger).

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audiences du 3 janvier 1910

Présidence de M. Meusy, vice-président

LES VOLS AU CAMION

Samedi soir, vers six heures et demie, Henri Pilot, 25 ans, garçon livreur au service de Mme Chambard, marchande de cafés, effectuait ses livraisons chez une cliente du boulevard d'Halluin, près du canal de Roubaix. Il sortait, quand il aperçut trois individus qui s'enfuyaient. Il comprit immédiatement et se mit à la poursuite de l'un d'eux qu'il réussit à rattraper rue Christophe-Colomb ; celui-ci, qui était porteur d'un sac de 8 kilos de café, a nom Cyrille Zennevort, 21 ans, chiffonnier, demeurant rue de Tourcoing, cour Mathon. Les deux autres fuyards avaient pu gagner le large en emportant l'un un paquet de 10 kilos de café, l'autre un sac de 6 kilos. Le préjudice total s'élèverait à 64 francs si Zennevort n'avait été rejoint. A l'audience, l'inculpé est bien obligé de reconnaître les faits, mais, pour apitoyer le Tribunal, il parle de ses enfants qu'il lui faut nourrir. Zennevort fera quatre mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES

Pour fraude de 2 kilos de tabac haché, de 10 kilos de tabac en poudre, de 10 kilos de café vert et de 600 grammes d'allumettes, le 29 décembre, à la carrière Dumouflin, à Leers, François Chevry, 25 ans, électricien, sans domicile fixe, fera dix jours de prison et son complice, Pierre Derudder, sans profession, à Roubaix, fera deux mois. De plus, tous deux solidairement encourent une amende de 500 francs. — Pour fraude de 108.000 allumettes, le 1er janvier, aux maisons Ladsous, à Leers, Arthème Lefebvre, 30 ans, bonnetier, à Roubaix, est condamné à six jours et 500 francs. — Pour fraude d'un kilo de café torréfié, de 20 grammes de cigarettes et de 100 grammes d'allumettes, le 31 décembre, au pavé de la Vieille-Place, à Wattrelos, Sophie Verbeck, 43 ans, ménagère, à Roubaix, est condamnée à trois jours et 500 francs. — Pour fraude d'un kilo de tabac en poudre, au lieu dit « le Bureau », à Wattrelos, le 30 décembre, Cyrille Desmasure, 38 ans, tisserand à Neuville-en-Ferrain, est condamné à trois jours avec sursis et 500 francs d'amende. — Pour fraude de 10 k. 250 de tabac haché le 31 décembre, à la carrière du Crampied, à Roncq, Charles Frayon, 18 ans, manœuvre de maçon, à Fretin, est condamné à douze jours et 500 francs. — Les violences que Gustave Verdez, 34 ans, ouvrier de batterie, commit le 31 décembre, sur la personne du garde-champêtre, dans un cabaret de Lezennes, lui valent six jours. — C'est à la porte de la gendarmerie, à Lille, que vagabonda, le 1er janvier, Eugène Vitasse, 44 ans ; d'où quarante jours de prison. — Quitté par son amie, Hélène Donna, et la rencontrant, le 31 décembre, à Marquette, Constant Depla, 48 ans, chauffeur chez M. Kulhmann, lui octroya sept coups de couteau, sur son refus de reprendre la vie commune. Le Tribunal sanctionne ce geste de quatre mois de prison.

FERMETURE DE LA CHASSE AU LIÈVRE

Par arrêté préfectoral en date du 28 décembre dernier, la fermeture de la chasse au lièvre est fixée au dimanche 8 janvier 1911.

GUÉRISON

d'une Bronchite Chronique compliquée d'Asthme,

par le SIROP des VOSGES CAZÉ

M. Cayrat, propriétaire à Chomérac (Ardèche), avait eu l'hiver dernier une forte grippe mal soignée qui dégénéra en bronchite chronique malgré tous les traitements.

« Je n'arrêtais pas de tousser, écrit-il, mes nuits se passaient au milieu d'étouffements, je n'avais plus ni forces ni appétit. Fatigué de me soigner sans résultats, je pris du Sirop des Vosges Cazé et n'ai eu qu'à m'en féliciter car, je puis bien le dire, il m'a sauvé la vie. Je ne tousse plus, ma respiration est libre et facile, mes poumons sont plus vigoureux et jamais je ne me suis si bien porté. »

Que ceux qui toussent se mettent bien en tête que le vrai remède pour les guérir : c'est le

Sirop des Vosges CAZÉ

C'est le plus puissant tonique des bronches ; avec lui la respiration devient facile, plus de crachats, plus de transpirations, plus de quintes de toux, plus de sifflements des bronches ; les poumons sont secs et guéris pour toujours.

Attention ! N'accepter rien autre. Ceux qui vous offrent un remplacement y ont intérêt. Le vôtre est d'exiger la Vraie Marque.

Le Flacon, 2f. Gr. Flacon, 3f. En vente : toutes Pharmacies et CAZÉ à St-Quentin (Aisne). (3f60 Fr. ; les 3 gr. Flacons, 9f.

Dépôts : à Roubaix : Phie Gerreth ; à Tourcoing : Phie Bernamont.

Nouvelles Militaires

LES APPELS MILITAIRES EN 1911

Seront convoqués en 1911 par ordres d'appel individuels :

Disponibilité et réserve de l'armée active

1° *Pour une période d'instruction de vingt-huit jours* (Appel spécial pour toutes les armes) : Les dispensés (art. 23) de la loi du 15 juillet 1889 (ainsi que ceux des articles 21 et 22 de la même loi, pourvus du certificat d'aptitude à l'emploi de chef de section et qui ont demandé à concourir pour le grade de sous-lieutenant de réserve) qui n'auraient pas accompli la période spéciale prescrite par la loi ou les instructions relatives au recrutement des officiers de réserve ;

Les hommes qui auraient dû accomplir une période de quatre semaines en 1909 ou en 1910 et qui ne l'ont pas accomplie par suite d'ajournement ; (ces hommes sont ceux des classes 1901, 1902, 1903, 1903 et 1905 qui n'ont été assujettis qu'à un an de service ou n'ont fait en réalité qu'un an de service actif.)

2° *Pour une période d'instruction de 23 jours* (premier appel pour toutes les armes) : Les hommes de la *classe 1905* ayant fait plus d'un an de service, ainsi que les anciens bénéficiaires de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, appartenant à la même classe et qui ont déjà accompli la période spéciale aux dispensés de cet article ;

Les hommes de la *classe 1906*, nés entre le 1er janvier et le 30 juin inclus ;

Les hommes des classes antérieures qui, pour leur période d'instruction de 23 jours, ont été ajournés à 1911.

3° *Pour une période d'instruction de 17 jours* (2e appel, armes diverses) : Régiments d'infanterie subdivisionnaires constituant le 2e régiment de la brigade. Bataillons de réserve de chasseurs à pied de numéro pair. Bataillons de réserve des régiments de zouaves de numéro pair (*les hommes classes 1900, 1901 et 1909*).

Régiments d'infanterie régionaux. Bataillons de place. Infanterie coloniale. Armes autres que l'infanterie. Troupes d'administration (*les hommes de la classe 1901 et ceux de la classe 1902*, nés entre le 1er janvier et le 30 juin inclus.)

Les hommes des classes antérieures qui, pour leur période d'instruction de 17 jours, auraient été ajournés à 1911.

Armée territoriale

Pour une période d'instruction de 9 jours (3e appel, armes diverses) : Régiments territoriaux d'infanterie rattachés au 1er régiment actif de la brigade. Bataillons territoriaux de chasseurs à pied de numéro impair. Bataillons territoriaux de zouaves rattachés aux régiments de numéro impair. Escadrons territoriaux de cavalerie légère. Groupes territoriaux d'artillerie. Bataillons territoriaux du génie de numéro impair (*les hommes des classes 1894 et 1895*, sauf ceux de la classe 1894 appartenant à l'artillerie qui ont été convoqués en 1910).

Troupe d'administration. Sapeurs-conducteurs du génie. Train des équipages militaires. Gendarmerie territoriale (*les hommes de la classe 1895*).

Les hommes des classes antérieures qui, pour leur période d'instruction de 9 jours, auraient été ajournés à 1911.

Réserve de l'armée territoriale

Pour une revue d'appel, les hommes de la classe 1890, y compris ceux des services auxiliaires de cette classe.

Service auxiliaire

Les hommes du service auxiliaire n'accompliront pas de période en 1911.

SOUS-OFFICIERS RENGAGÉS. — Les candidats à des emplois de sous-officier rengagé sont informés qu'il existe des vacances auxquelles il sera pourvu par les conseils de régiment, le 13 janvier courant, après examen des demandes adressées aux chefs de corps, aux 15e et 27e régiments d'artillerie, à Douai.

Grenoble, 45, rue Turenne, 20 3/1910. L'effet des Pilules Suisses a été surprenant. Leur efficacité est merveilleuse contre la **constipation**. Bouffard. (Sig. lég.) 5961a-d

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

— *Théâtre de Roubaix-Fontenoy.* — Samedi 7 janvier, en soirée et dimanche 8 janvier, en matinée et en soirée, trois représentations extraordinaires par la Tournée Deguerville. — Spectacle colossal : un grand drame d'actualité et un vaudeville en 3 actes dans la même représentation. « Biribi », drame en 3 actes de MM. Darien et Lauras, 1er acte : Révolté ; 2e acte : Bagnes d'Afrique ; 3e acte : Une marche meurtrière. — Le spectacle sera terminé par « Une Nuit de Noces », vaudeville en trois actes de MM. Kéroul et Barré. — Prix ordinaires des places. — Location dès aujourd'hui aux deux bureaux habituels.

— **Concours de chant et déclamation de « La Muse de Nadaud ».** — Les personnes désirant se faire inscrire sont priées d'envoyer au plus tôt leur adhésion au siège de la société, ou chez les secrétaires du concours. Il est rappelé que les morceaux imposés en déclamation : « Le Nid abandonné » et « Grand-Père vous n'êtes pas vieux », sont remis gratuitement aux concurrents au moment de leur inscription. Pour tous renseignements, s'adresser « Café du Troubadour », 10, place de la Liberté, Roubaix.

TOURCOING

— **Théâtre Municipal.** — Demain jeudi 4 janvier, irrévocablement dernière représentation de : « L'Attaque du Moulin », opéra en quatre actes, musique d'Alfred Bruneau, avec le concours de Mme Walter-Villa, dans le rôle de Françoise. Par suite des traités passés avec les auteurs et les éditeurs, la Direction a l'honneur de prévenir le public que c'est irrévocablement la dernière représentation de cet ouvrage.

La location est ouverte. Services d'omnibus assurés après le spectacle pour Roubaix et Mouscron.

CENTRAL-CINÉMA rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.

Aujourd'hui mercredi, séance continue de 3 h. à 7 heures ; demain jeudi, trois grandes séances : à 2 h. 1/2, à 5 h. et à 8 h. 1/4. La Nativité, Fleurs stéréoscopiques, etc., etc... 99040d

A COLOMBINE 14, rue Nationale LILLE

Toutes Nouveautés pour la Saison d'Hiver

Robes, Manteaux, Fourrures

MODES LAYETTES 540

Chronique de l'Enseignement

NOMINATIONS DANS L'INSTRUCTION PUBLIQUE

— M. Soutille, bachelier de l'enseignement secondaire spécial, répétiteur délégué, à titre de suppléant, dans les fonctions de surveillant général au lycée de Lille, est nommé surveillant général (5e classe), au dit lycée, en remplacement de M. Brochard, décédé. Cet arrêté aura son effet à dater du 1er janvier 1911. — M. Mouchy, répétiteur au collège de Boulogne-sur-Mer (emploi vacant). — Un nouveau congé, du 1er janvier au 31 mars 1911, est accordé sur sa demande et pour raisons de santé, à Mlle Emilie Abrey, maîtresse chargée de cours d'anglais au lycée de jeunes filles de Lille.

En allant à Lille, arrêtez-vous aux étalages de **MINET FRÈRES** Tailleurs et Chemisiers, 6, r. des Manneliers (près Grand-Place). Aujourd'hui : Pardessus-voyage, Pardessus habillé, Cravates. 471

Nord

UN HOMME EST BRULÉ VIF A BOUSSOIS. — M. Gabriel Remy, 40 ans, sceller à la Glacerie de Bousseois, pendant le temps de repos s'était couché sur un tas de cendres provenant d'un gros poêle de chauffage et s'était endormi. Tout à coup ses vêtements s'enflammèrent et le malheureux, horriblement brûlé sur tout le corps, expira peu après dans d'atroces souffrances.

UN NOYÉ A PROVILLE. — Le cadavre de M. Auguste Arty, dit Minette, 35 ans, a été retiré du canal. On suppose que le malheureux sera tombé accidentellement dans le canal.

UN OUVRIER ÉCRASÉ EN GARE DE SAINT-AMAND. — Un visiteur du chemin de fer du Nord, M. Louis Cornil, âgé de 42 ans, réparait le thermo-syphon d'une voiture, lundi, dans la matinée. Il avait dû se placer dans le wagon pour exécuter sa réparation. Soudain une locomotive lancée sur la rame de wagons dans l'un desquels se trouvait Cornil vint heurter violemment les véhicules, dont le choc écrasa le malheureux ouvrier. Un docteur appelé aussitôt ne put que constater le décès.

UN CADAVRE A RONCHIN. — On a trouvé, sans connaissance, au lieu dit Chemin de Bouvines, le corps d'un sieur Prosper Buisine, 62 ans, né à Lille, pensionnaire de l'Hospice des Incurables de Saint-André.

Le corps fut transporté à la Mairie de Ronchin où M. le docteur Desmons vint constater le décès dû à une congestion.

AISNE

UN POSTIER BROYÉ PAR UNE LOCOMOTIVE, A HIRSON. — M. Léon-Jules Williot, convoyeur des postes, habitant St-Michel (Aisne), âgé de 42 ans, se rendant dimanche matin pour prendre son service, à la gare d'Hirson, a été broyé et coupé en deux par la locomotive d'un train de marchandises.

Le cadavre horriblement mutilé du convoyeur a été transporté à l'hôpital de Brisset. Williot laisse une veuve et quatre enfants.

NÉCROLOGIE

— On annonce la mort de M. Jules-Octave Laurent, docteur en médecine à Etaples, depuis près de 30 ans.

— En l'église de Saint-André-lez-Lille, ont été célébrées les funérailles de M. l'abbé Hennion, ancien curé de Proville. A l'Evangile, M. le doyen de Saint-André, à Lille, rappela, en termes émus, la carrière sacerdotale toute de dévouement et d'édification de M. l'abbé Hennion. Dans l'assemblée, composée de nombreux ecclésiastiques et de paroissiens on remarquait MM. les doyens de Quesnoy-sur-Deûle et de Comines ; le chanoine Lamérand ; M. Pierre Scalbert, adjoint au maire de Saint-André, etc...

BELGIQUE

LE RETOUR DU PRINCE NAPOLÉON

Le prince et la princesse Napoléon, venant de Vienne, sont arrivés à Bruxelles hier, à sept heures du matin, accompagnés du marquis de Girardin et de la comtesse de Bassano.

Leurs Altesses Impériales ont été conduites directement de la gare du Nord à l'hôtel de l'avenue Louise, où la princesse Clémentine a pris définitivement possession des somptueux appartements que le prince Napoléon avait fait préparer à son intention.

Leurs Altesses Impériales reviennent en excellente santé et charmées de l'accueil qui leur a été réservé à la cour du roi Victor-Emmanuel et aussi par l'empereur François-Joseph, qui avait exprimé le désir de leur faire visite avant leur départ. Malheureusement, au dernier moment, l'indisposition dont souffre le vénérable monarque ne lui a pas permis de se rendre auprès de Leurs Altesses Impériales.

Ajoutons que, contrairement à ce qui a été dit, il n'y aura pas de grandes réceptions, d'ici longtemps, à l'hôtel de l'avenue Louise. Nous croyons même savoir, à cet égard, qu'il entre dans les intentions de Leurs Altesses Impériales de vivre très simplement, le prince Napoléon étant très soucieux du respect de la cordiale hospitalité qu'il reçoit depuis de nombreuses années en Belgique.

LE ROI ET LE CLERGÉ

Répondant aux vœux formulés au nom du cl